

## Programme de bourses de recherche olympique avancée

Procédure d'évaluation et de  
sélection

Novembre 2020

## Introduction

Le programme de bourses de recherche olympique avancée a été créé en 2014 dans le but de promouvoir les recherches avancées sous l'angle des sciences humaines ou sociales menées par des chercheurs confirmés dans des domaines de recherche prioritaires définis chaque année par le CIO.

La présente procédure entend non seulement permettre la sélection de projets susceptibles d'apporter les résultats les plus intéressants dans le cadre des programmes et activités du CIO, mais aussi garantir la qualité des projets retenus et leur contribution à l'enrichissement des connaissances olympiques.

### > Qui contribue à la sélection ?

Les projets sont évalués par quatre groupes distincts, chacun apportant un point de vue différent mais complémentaire :

Départements du CIO : évaluer le bien-fondé des candidatures par rapport aux domaines de recherche prioritaires et expliquer comment les résultats de la recherche pourraient être appliqués et utilisés dans le cadre des activités à venir du CIO.

Répondants académiques : mener en toute indépendance une analyse sur le fond, sur la base des connaissances universitaires exigées pour chaque candidature appuyée par les départements du CIO et le comité de sélection lors de la phase 2.

Membres académiques du comité de sélection du Centre d'Études Olympiques (CEO) : compléter l'évaluation effectuée par les départements du CIO lors de la phase 2 (voir ci-après) et adresser les recommandations finales au CIO s'agissant des candidatures à retenir et du montant total de chaque bourse à accorder sur la base de l'analyse conduite par les répondants académiques et les départements du CIO concernés (rôle d'arbitre).

Centre d'Études Olympiques (CEO) : entériner les candidatures retenues sur la base des critères d'admission et des principes d'application ; coordonner l'évaluation menée par les répondants académiques ; et entériner les recommandations finales de concert avec l'administration du CIO.

### > Description de la procédure d'évaluation et de sélection

#### **Phase 1 : Acceptation des candidatures (février)**

Toutes les candidatures complètes, remplissant les critères d'admission et répondant aux objectifs du programme, recevront un message de confirmation envoyé par le CEO au plus tard une semaine après leur réception.

Les candidatures incomplètes ou celles qui ne répondent pas aux conditions requises seront rejetées et renvoyées aux candidats.

## **Phase 2 : Évaluation par les départements du CIO et le comité de sélection (février-mars)**

Le comité de sélection du CEO procédera à une première évaluation de toutes les demandes recevables sur la base de critères de qualité et de pertinence. Les candidatures répondant à ces critères seront ensuite analysées par les représentants des départements du CIO compétents, lesquels se prononceront sur l'intérêt des demandes par rapport aux domaines de recherche prioritaires et indiqueront en quoi les résultats des travaux pourraient contribuer aux activités lancées à l'avenir par lesdits départements.

Sur la base de cette évaluation, les projets qui correspondent le mieux aux domaines de recherche prioritaires définis par le CIO seront retenus pour la phase 3. Les membres du comité de sélection auront la possibilité de choisir, pour cette même phase 3, des projets qui ne figurent pas parmi ceux retenus par les départements du CIO, mais qui sont particulièrement intéressants en termes de qualité et d'intérêt sur le plan universitaire.

Les membres du comité de sélection devront signer une déclaration attestant qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts entre les candidats soumettant des demandes et eux. Ils devront également s'engager à ne pas communiquer avec les candidats quelles que soient les circonstances et à ne pas divulguer et/ou utiliser, dans de futurs projets que des collègues proches ou eux-mêmes soumettront, le contenu des demandes qu'ils auront évaluées.

Le CEO informera les candidats qui n'ont pas été sélectionnés pour la phase suivante de la procédure d'évaluation et de sélection. Aucune justification ne sera transmise à ce stade.

## **Phase 3 : Désignation des répondants académiques et évaluation par ces derniers (mars-avril)**

Les candidatures retenues à l'issue de la phase 2 seront ensuite évaluées par deux répondants académiques, désignés au préalable par le CEO en coopération avec le comité de sélection. Le cas échéant et dans la mesure du possible, l'un des répondants académiques fera partie de la liste de répondants proposés par les candidats dans leur formulaire de candidature et le deuxième du groupe d'experts internationaux constitué par le CEO.

Comme pour les membres du comité de sélection, tous les répondants académiques associés à la procédure d'évaluation devront signer une déclaration attestant qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts entre les candidats soumettant des demandes et eux. Ils devront également s'engager à ne pas communiquer avec les candidats quelles que soient les circonstances et à ne pas divulguer et/ou utiliser, dans de futurs projets que des collègues proches ou eux-mêmes soumettront, le contenu des demandes qu'ils auront évaluées.

Les répondants académiques seront invités à évaluer le bien-fondé de la demande par rapport au domaine de recherche, la qualité et la faisabilité du projet, ainsi que la capacité du candidat à mener à bien les travaux de recherche. Ils devront expressément étayer leurs notes de commentaires sur le plan qualitatif. Sur la base de leur évaluation, ils recommanderont ou non le financement du projet.

## **Phase 4 : Recommandations finales du comité de sélection (avril-mai)**

Le comité de sélection, composé d'universitaires et du manager chargé des programmes académiques et des relations extérieures du CEO, veillera à ce que le lien entre les analyses théoriques et opérationnelles soit établi. Il prendra en considération les demandes ainsi que les notes et commentaires

transmis par les représentants des départements du CIO et les répondants académiques (à titre anonyme) afin de sélectionner des projets associant le mieux qualité et intérêt par rapport aux domaines de recherche prioritaires du CIO.

**Phase 5 : Validation par le CIO (mai)**

Le CIO, par le biais du CEO, entérinera la sélection finale des demandes de bourses sur la base des recommandations du comité de sélection.

**Phase 6 : Notification des résultats (juin)**

Le CEO informera les candidats des résultats. Les boursiers recevront un exemplaire de l'évaluation effectuée à titre anonyme par les répondants académiques comme ressource supplémentaire pour leur projet.

Sur demande, les candidats non retenus à l'issue de la deuxième sélection recevront eux aussi un exemplaire de l'évaluation de leur demande effectuée à titre anonyme par les répondants académiques.